

Raisons d'être de nos cours de "soins au foyer"

Autor(en): **Ryncki, P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **63 (1954)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Raisons d'être de nos cours de «Soins au Foyer»

Par le colonel P. Ryncki,
Médecin en chef de la Croix-Rouge suisse

Au cours de l'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, à Schaffhouse, cet été, le nouveau médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, le colonel P. Ryncki, a entretenu nos délégués des cours de soins au foyer de la Croix-Rouge suisse. Si nous avons déjà, dans notre édition du 1^{er} décembre 1953, publié plusieurs articles sur le but et le programme de ces cours, il nous apparaît intéressant cet automne, et alors que de nouveaux cours s'organisent partout en Suisse, de reproduire les passages de l'exposé du D^r Ryncki montrant l'utilité de tels cours.

En raison de la cation technique de certaines thérapeutiques, notre population tend de plus en plus à se faire soigner à l'hôpital, ou en clinique, il n'en reste pas moins que le patient qui désire rester chez lui a besoin, comme à l'hôpital, d'une infirmière qu'il a de plus en plus de peine à trouver.

D'autre part, dans la plupart de nos grandes agglomérations, les hôpitaux sont pleins, les lits disponibles de plus en plus rares (cas d'urgence exceptés). Si, d'un côté, le malade hospitalisé est



En Amérique du Nord, de jeunes pères de famille n'hésitent pas à suivre un cours de soins au foyer destiné à l'apprentissage des parents, ils apprennent ici à laver bébé.

(Photo Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.)

Quelles sont les raisons qui justifient pleinement l'introduction de ces cours de soins au foyer dans notre pays, apparemment déjà si bien outillé dans la lutte contre la maladie?

Ce n'est un secret pour personne que, de nos jours, si le nombre des médecins praticiens suffit amplement aux besoins de notre population, celui des infirmières est nettement insuffisant; il y a là même une grave pénurie de ces aides indispensables au médecin, tant dans les hôpitaux que dans la clientèle particulière. Et si, de par la perfection, et souvent même la compli-

au bénéfice du meilleur traitement possible, de soins parfaitement exacts, il n'en reste pas moins qu'il est transplanté hors de son milieu et que cela comporte souvent de graves inconvénients tant matériels que psychiques; surtout si la maladie doit se prolonger. Et si le patient doit être hospitalisé très longtemps, même aux frais de sa commune par exemple, cela constitue une charge économique sérieuse pour la collectivité. Sans parler des conséquences psychologiques, souvent désastreuses, pour le milieu familial, pour le conjoint, pour les enfants.

Les cours de soins au foyer aident à assurer en toutes circonstances les soins à la population civile

Si, par malheur, un jour, l'épouvantable catastrophe d'une guerre devait s'abattre sur notre patrie, même en admettant que l'arme atomique ne soit pas employée, comment oser envisager avec sérénité les soins, je ne dis pas de nos soldats malades ou blessés: le Service de santé de l'armée y pourvoirait de son mieux, mais les soins de nos malades et blessés civils, de nos enfants, de nos vieillards? En temps de paix déjà, nos hôpitaux sont pour la plupart surchargés, le personnel infirmier à peine suffisant. Et d'un jour à l'autre, le nombre des patients se multiplierait dans des proportions effrayantes. A qui cette marée montante de blessés, de malades pourra-t-elle avoir recours, si le pays ne dispose plus d'aucune force utilisable, d'aucune réserve de secours? Cette réserve, en renfort de nos indispensables Samaritaines, véritable charpente de notre organisation sanitaire, nous devons la créer. Il faut la créer, ne serait-ce que pour la tranquillité morale de tous ceux qui partent au front en laissant derrière eux une femme, des parents impotents, des enfants malades peut-être.

Les «soins au foyer», un élément de la protection civile...

On parle beaucoup ces temps de «Protection de la population civile en temps de guerre». On



Un vieux carton découpé, une pochette fabriquée avec un journal, le petit malade peut se distraire sans fatigue.

en parle beaucoup, mais jusqu'ici on en est resté là! D'autres pays, épargnés comme nous lors du dernier conflit mondial, mais comme nous inquiets de leur avenir, se sont mis avec une ardeur inlassable à préparer leur protection civile, à la perfectionner toujours plus, à la rendre immédiatement réalisable parce que continuellement pensée et exercée. Songeons à l'exemple de la Suède.

Considérée simplement sous l'angle des soins aux malades et blessés civils, n'est-il pas urgent que la protection de notre population en cas de guerre s'applique à assurer toujours mieux les soins indispensables à tous ces patients futurs?

Il ne s'agit pas de multiplier les médecins, les infirmières, les samaritaines en créant une terreur panique d'un fléau que je veux croire inconcevable pour des humains doués simplement du sens de la vie et d'un peu de mémoire.

Mais il s'agit, et cela sans grande complication, sans grands frais surtout, de créer une cohorte d'aides bénévoles, œuvrant chacune dans son propre foyer, dans sa propre famille, et qui,

ce faisant, soulagera les médecins, les infirmières dans leur travail décuplé en permettant ainsi à chacun d'eux de disposer de davantage de temps pour le bien de tous.

...Mais aussi une assurance familiale et sociale quotidienne

Laissons de côté cette vision d'une éventualité aussi tragique que malheureusement toujours possible, et bornons-nous à ne voir des choses que leur côté strictement actuel, quotidien. Car je voudrais que l'on me comprît bien: il ne s'agit pas de spéculer sur l'angoisse d'une guerre future pour déclencher une vague de fonds de securisme. Il s'agit simplement, sans dépense extraordinaire, d'augmenter nos moyens de lutte contre la maladie, d'accroître notre potentiel de résistance en assurant dans le milieu familial, et dès le début de la maladie, un traitement rationnel et précis, parce que complet et exactement conforme aux prescriptions du médecin.



La table du petit malade confectionnée à la maison sert de plateau pour les repas. (Photos Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.)

Si la Croix-Rouge en temps de guerre, d'épidémies graves, de catastrophes naturelles, se doit, de par son essence même et de par l'esprit de charité qui l'anime, d'intervenir par tous ses moyens et de tout son cœur contre le fléau, quel qu'il soit, elle se doit aussi, pour que son intervention ait quelque certitude de succès, de s'y préparer, de mettre à la disposition du pays toutes les ressources nécessaires à cette lutte, quand il en est temps encore.

Les cours de soins au foyer, prélude aux cours de samaritains, sont un de ces moyens, certainement efficaces parce qu'essentiellement faciles à réaliser. L'exemple qui nous vient de l'étranger nous le prouve. Et, surtout, les exemples déjà nombreux qui nous viennent de notre propre pays, de Genève, de Lausanne, de Bâle, de Berne et d'ailleurs.

Le problème de base, le recrutement et la formation de monitrices

Que nous faut-il pour que ces cours de soins au foyer puissent se généraliser, se multiplier, pour le plus grand bien de notre prochain?

Des monitrices, et en nombre suffisant. A la suite d'un accord entre l'Alliance suisse des samaritains et la Croix-Rouge suisse, il a été décidé que ce serait la Croix-Rouge qui organiserait ces cours, sous sa responsabilité, et cela grâce aux infirmières diplômées auxquelles un entraînement préparatoire adéquat aura été donné pour en faire des monitrices aussi bonnes infirmières que pédagogues averties.

PROGRAMME DU COURS DES SOINS A LA MÈRE ET A L'ENFANT

Ce second cours de «Soins au foyer», destiné à compléter l'enseignement du premier cours, a pour but de renseigner les jeunes filles, les jeunes femmes, les femmes enceintes, les jeunes mamans, et même les jeunes pères, sur les soins à donner à la mère pendant la grossesse ainsi qu'au nouveau-né et à l'enfant en bas-âge.

Comme le premier cours, celui-ci se compose de six leçons de deux heures chacune. L'enseignement qui y est donné est basé sur les dernières découvertes faites dans les domaines scientifique et psychologique.

Les six leçons portent sur les sujets suivants:

1^{re} leçon. — «*Avant la naissance*»: Les organes de reproduction féminins; les changements amenés par la grossesse; le développement de l'enfant avant la naissance; l'hygiène de la future mère pendant la grossesse.

2^e leçon. — «*La naissance*»: Les dispositions à prendre pour la mère et l'enfant; préparation de la layette; lit d'enfant; installation pour «clanger»; détermination du lieu de l'accouchement (éventuellement préparatifs pour un accouchement à domicile); carte d'identité de la femme enceinte; calendrier pour déterminer la date de l'accouchement; signes précurseurs de l'accouchement; accouchement et évacuation du placenta; soins immédiats au nouveau-né et soins à la mère après l'accouchement.

3^e leçon. — «*Le nouveau-né, le prématuré*»: L'enseignement de l'hygiène et son observation, même dans les conditions les plus primitives, est une des règles fondamentales des cours de soins au foyer. La bonne

méthode pour se laver les mains, le port d'un tablier et, éventuellement, la protection de la bouche et du nez.

La deuxième partie de la leçon comporte une description détaillée du nouveau-né bien portant; elle se termine par un bref exposé des causes des naissances avant terme dont le nombre, dans certains pays, semble augmenter considérablement.

On peut également donner quelques notions de la gymnastique pré- et post-natale, en tenant compte des recommandations faites et des méthodes préconisées par les médecins. La démonstration de ces exercices ne fait cependant pas partie du cours, étant donné qu'il s'agit ici d'une spécialisation professionnelle.

4^e leçon. — «*Le bain et l'habillement de l'enfant*»: Cette leçon a un caractère éminemment pratique, il s'agit d'apprendre la manière correcte de baigner un bébé; ensuite, démonstration et discussion d'un grand nombre de modèles et de patrons de vêtements pour bébés.

5^e leçon. — «*L'alimentation du nouveau-né et du petit enfant*»: L'allaitement naturel et l'allaitement artificiel; l'entretien des ustensiles servant à l'allaitement artificiel. Aucune mention n'est faite de prescriptions spéciales pour l'alimentation du bébé, qui relève exclusivement de la compétence du médecin.

6^e leçon. — «*Le développement physique, psychique et intellectuel de l'enfant*»: L'éducation de l'enfant telle qu'elle est préconisée par les psychologues modernes. Discussion en détail des petits problèmes de l'enfant. Il faut souligner fortement que, dès les premiers jours, le développement de l'enfant subit l'influence directe de son entourage. Cette leçon est surtout une leçon d'éducation pour les parents.

Ces monitrices, il s'agit donc de les recruter, puis de les préparer à leur tâche nouvelle. Pour ce faire, la Croix-Rouge a engagé une infirmière-monitrice spécialement entraînée, ayant une grande expérience de ces cours, et dont la tâche est non seulement de diriger ces cours de monitrices, mais également de surveiller tous les cours de soins au foyer qui se donnent dans notre pays.

Ces cours de monitrices durent de huit à dix jours pleins consécutifs. Ils sont entièrement gratuits, mais les participantes doivent s'engager à donner à leur tour au moins trois cours par an à la population. Il est certain que cette dernière obligation complique un peu, pour le moment du moins, le recrutement des candidates monitrices. Mais dès que les cours seront mieux connus et qu'administrations et employeurs en auront reconnu la parfaite utilité pour leur personnel et leurs employées, ce recrutement sera plus facile, sollicité même par les employeurs autant que par les employés. C'est ce que l'on a pu constater partout dans les pays où ces cours sont introduits depuis un certain temps.

Il est donc très désirable que chaque section de la Croix-Rouge suisse ait à cœur de former une monitrice pour ses propres cours de soins au foyer et que, ainsi, ce qui se fait actuellement avec plein succès dans quelques-unes de nos villes se fasse aussi dans l'ensemble du pays, pour le mieux être de nos malades et de nos infirmes, comme aussi pour une meilleure préparation de toute la population civile contre les suites douloureuses d'un éventuel conflit militaire, et cela par un meilleur contact humain et un véritable esprit d'entraide civique, en un mot qui résume toute l'idée-force de la Croix-Rouge: par et pour une vraie charité.

LES COURS DE SOINS AU FOYER DONNES EN SUISSE 1952 - 1954

| Canton | Cours de monitrices | Cours à la population |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Argovie | — | 1 |
| Bâle-Ville | — | 31 |
| Berne | 2 | 23 |
| Genève | 3 | 36* |
| Grisons | — | 5 |
| Lucerne | — | 3 |
| Neuchâtel | — | 2 |
| Saint-Gall | — | 3 |
| Valais | — | 3 |
| Vaud | 2** | 27 |
| Zurich | 1 | 18 |

* 12 cours auront lieu à Genève cet automne.

** 1 cours pour monitrices aura lieu à Lausanne du 4 au 14 octobre sous la direction de M^{lle} Exchaquet.

LE DEVELOPPEMENT DES COURS DE SOINS AU FOYER

A ce jour, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, par des cours spéciaux d'environ 120 heures d'enseignement théorique et pratique, a formé dans 16 pays environ 600 monitrices de soins au foyer. On estime à 650 000 le nombre des personnes qui, grâce à ces monitrices ont acquis des notions de soins au foyer. Les avantages qu'offrent ces cours à l'individu, à la collectivité et à la nation tout entière sont considérables et leur organisation est relativement peu coûteuse. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge attribuent à cet enseignement d'hygiène une importance capitale.

Les cours de soins au foyer dans le monde

M^{lle} L. Pettschnigg, directrice adjointe et experte des «Soins au foyer» au Bureau des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, a dirigé, ce printemps, une série de cours de formation de nouvelles monitrices de «Soins au foyer» en Haïti et au Venezuela. Les Croix-Rouges de la région des Caraïbes s'intéressaient en effet à la création, dans ces pays, du service croix-rouge des «Soins au foyer».

Un premier cours destiné à former un groupe d'élèves aux différentes tâches de monitrices, inspectrices et organisatrices des soins au foyer eut lieu à Caracas. Il groupait dix étudiantes parmi lesquelles il y avait des représentantes de la Croix-Rouge, des écoles d'infirmières et des infirmières vénézuéliennes, ainsi qu'une infirmière de la Colombie et une du Salvador, invitées par la Ligue.

Ce cours, d'une durée de trois semaines et qui comprit l'enseignement des cours I et II («Soins au foyer» et «Soins à la mère et l'enfant») ainsi que l'enseignement des principes pédagogiques et une vingtaine de leçons consacrées à l'organisation, aux cours spéciaux pour écoliers, pour grand-mères, pour aveugles, etc. a été l'objet de très nombreux commentaires de la presse et de la radio et a eu un très vif succès. Il a été suivi de présentations publiques fort appréciées.

Après un bref séjour à Porto-Rico, M^{lle} Pettschnigg s'est rendue à Haïti; elle passa six semaines à Port-aux-Princes pour y donner deux cours successifs de formation de monitrices, touchant 21 élèves, dont, grâce à l'appui des autorités scolaires, 11 institutrices. Trois cents élèves se sont inscrites à Port-au-Prince (capitale d'Haïti) pour suivre les cours donnés par les nouvelles monitrices. D'autres cours vont être organisés pour la population rurale.

AU CONGRES DE GYNECOLOGIE

Un exposé sur les soins au foyer accompagné de démonstrations pratiques a été fait par M^{lle} M.-F. Exchaquet devant le Congrès des Gynécologues tenu à Genève à fin juillet.